

# Cher/Chère propriétaire

Veillez consulter votre évaluation foncière annuelle au verso de cette page. Le service des évaluations et de l'impôt est tenu de disposer de renseignements précis et à jour sur les propriétés à des fins d'évaluation et recueil des données sur les propriétés auprès de diverses sources. Il est important que vous communiquiez avec nous si vous avez des questions sur l'évaluation de votre propriété ou si vous devez fournir de nouveaux renseignements sur votre propriété.

- Votre évaluation foncière de 2023 reflète la valeur marchande de votre propriété au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et les caractéristiques et l'état physique de la propriété au 31 décembre 2022.
- Il importe de tenir vos renseignements à jour, car des détails incorrects sur votre propriété peuvent entraîner des évaluations qui ne reflètent pas exactement la valeur de votre propriété.
- L'évaluation de votre propriété sert à calculer votre impôt foncier annuel, dont la facture est envoyée par la poste au printemps.
- Un changement de valeur dans l'évaluation ne signifie pas nécessairement une augmentation ou une diminution de même ampleur de votre impôt foncier.
- Le **calculateur d'impôt foncier** sur [calgary.ca/assessment](http://calgary.ca/assessment) sert à vous aider à estimer votre impôt foncier de 2023 et à savoir à quoi l'argent de vos impôts servira.

Visitez [calgary.ca/assessment](http://calgary.ca/assessment) pour apprendre comment les propriétés sont évaluées. Nous vous invitons à vous inscrire à eNotice pour recevoir votre avis d'évaluation par voie électronique, préserver l'environnement et maintenir les coûts de la ville à un niveau bas.

## Veillez vérifier l'exactitude des détails que nous avons sur votre propriété

Visitez [calgary.ca/assessment](http://calgary.ca/assessment) et connectez-vous à **Assessment Search** pour :

- **Vérifier** les détails de la propriété utilisés pour déterminer la valeur imposable de votre propriété.
- **Mettre à jour** des détails sur votre propriété **résidentielle** (les mises à jour non résidentielles peuvent être effectuées plus tard dans l'année).
- **Comparer** la valeur imposable de votre propriété à d'autres propriétés similaires dans votre région pour assurer l'équité.
- **Revoir** les tendances du marché immobilier et apprendre comment votre propriété est évaluée.

C'est la première fois que vous faites une recherche d'évaluation? Visitez [calgary.ca/about-assessment-search](http://calgary.ca/about-assessment-search) pour savoir comment configurer votre compte. Ou, soumettez à notre bureau un formulaire de demande de renseignements sur l'évaluation pour obtenir des renseignements sur la façon dont l'évaluation de votre propriété a été préparée. Visitez [calgary.ca/assessment](http://calgary.ca/assessment) et cliquez sur Formulaires et publications pour télécharger le formulaire, ou demandez-en un en prenant contact avec le service des évaluations. Dès réception du formulaire rempli, nous vous fournirons les renseignements dans les 15 jours.



## Discutez de votre évaluation avec nous pendant la période d'évaluation du client.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur votre évaluation ou sur le processus d'évaluation, veuillez communiquer avec nous et nous vous renseignerons. La période d'examen par le client représente le temps que nous consacrons à travailler avec vous pour examiner l'évaluation de votre propriété et à tenter de répondre à toutes vos questions.

Nous travaillerons avec vous aux fins suivantes :

- Examiner et confirmer les détails de votre propriété.
- Préciser comment votre propriété a été évaluée.
- Discuter des facteurs qui ont pu influencer la valeur de votre propriété.

Si vous faites appel à un représentant, vous devrez l'autoriser (trouvé sur la page *Assessment Search*) à agir en votre nom.

## Communiquer avec le service des évaluations (service gratuit)

- 📞 En ligne : [calgary.ca/assessment](http://calgary.ca/assessment)
- ☎ Tél. : 403 268-2888 (du lun. au ven., de 8 h à 16 h 30)
- 📞 Malentendants : Composez le 711 pour demander la communication au 403 268-2888
- 📞 Composez le **403 268-2888** pour prendre rendez-vous
- ✉ Courrier : The City of Calgary Assessment (n° 8002)  
B.P. 2100, Stn M  
Calgary (Alberta) T2P 2M5

## Déposer une plainte auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière

Si nous ne parvenons pas à un consensus sur l'évaluation de votre propriété, vous pouvez déposer une plainte auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF). La CRÉF est un tribunal impartial qui entend et décide des plaintes relatives à l'évaluation.

Une plainte peut être déposée au plus tard à la date limite indiquée au recto de cet avis. Une plainte valide doit être accompagnée des *Frais de dépôt* requis indiqués au recto de cet avis. Avant l'audience, vous devrez présenter des preuves à l'appui de votre position.

Vous pouvez déposer une plainte en ligne ou contacter la CRÉF pour obtenir une copie papier du formulaire de plainte. Veuillez noter que si vous nommez un représentant pour agir en votre nom, vous devez remplir le formulaire *Assessment Complaints Agent Authorization*, qui se trouve sur le site Web à [calgaryarb.ca](http://calgaryarb.ca).

## Contactez la Commission de révision de l'évaluation foncière

- 📞 En ligne : [calgaryarb.ca](http://calgaryarb.ca)
- ☎ Tél. : 403 268-5858
- 📞 En personne : Quatrième étage, bâtiment Deerfoot Junction 3  
31e Ave. N.-E., bureau 1212
- ✉ Adresse : Commission de révision de l'évaluation foncière (n° 222)  
B.P. 2100, Station M  
Calgary (Alberta) T2P 2M5

## Changement d'adresse

- 📞 **En ligne** : Sélectionnez *Personal information updates form (Formulaire de mise à jour des renseignements personnels)* à [calgary.ca/propertytax](http://calgary.ca/propertytax).
- 📞 **En personne** : Alberta Government Services Building  
Deuxième étage, 4e Ave. sud-ouest, bureau 710  
Calgary (Alberta)

- 📞 **Déclarez le soutien scolaire dont je bénéficie** à [calgary.ca/schoolsupport](http://calgary.ca/schoolsupport) ou composez le 311.

## Régime de paiements échelonnés des taxes

Payez l'impôt foncier chaque mois au lieu de faire un seul paiement en juin. En apprendre davantage à [calgary.ca/TIPP](http://calgary.ca/TIPP)